



Mensualités pour véhicule impayées par l'acheteur

Par **mika133**, le **03/12/2008** à **15:35**

bonjour, j'ai vendu un véhicule à l'amiable pour lequel l'acheteur me verse une mensualité. Le problème c'est qu'aucun contrat n'a été établi. En cas de non paiement des mensualités puis-je attaquer l'acheteur en justice ou je n'ai aucun droit du fait qu'il n'y ait aucun papier attestant des modalités de paiement du véhicule ?
Cordialement.

Par **ellaEdanla**, le **03/12/2008** à **16:18**

Bonjour,

Lisez cet article : <http://www.legavox.fr/blog/jeetendra/prest-argent-entre-particuliers-precautions-96.htm>.

Effectivement, il vous sera difficile voire impossible de faire condamner votre débiteur ou de confier le recouvrement à un huissier sans écrit en cas d'absence de versement.

Toutefois, il est encore temps de faire une reconnaissance de dettes écrites avec votre débiteur.

Je reste à votre disposition pour toute autre question.

Cordialement.

Par **mika133**, le **03/12/2008** à **17:42**

Merci beaucoup pour votre réponse.